

TARIFS MUNICIPAUX APPLICABLES EN 2026 VOTES AU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération DEL2026-071 du 15 avril 2026

Secteur Jeunesse

Accueils de loisirs sans hébergement

Pages

2

Délibération DEL2026-018 du 28 janvier 2026 (annexe 2)

Secteur Infrastructures nautiques et portuaires

Port de plaisance

3 à 7

Secteur Affaires culturelles

Musée Hèbre et service du patrimoine

8 à 9

Maison de Pierre Loti

10

Applicables au 01/01/2026

Les tarifs suivants sont maintenus pour 2026 et perdurent tant qu'une nouvelle délibération n'est pas prise

Délibération DEL2025-168 du 12 novembre 2025 (annexe 1)

Pages

Secteur Enfance

Restaurants scolaires

11

Accueils péri-scolaires

11

Secteur Jeunesse

Centres de loisirs, centres de vacances

12

Secteur Equipements de loisirs et du tourisme

Equipements polyvalents_Locations de salles

13

Camping municipal

14 à 15

Secteur Développement services à la population

Photocopies

16

Fonds gérés par la Ville

16

Secteur Administration générale

Droits de place

17 à 18

Cimetière

19

Secteur Sports

Piscine municipale

20

Patinoire

21

Secteur Voirie, Aménagement urbain

Stationnement Payant Voirie

22

Stationnement Camping-Cars

23

Service Police du cadre de vie, de l'hygiène et de la publicité

Droits de voirie

24

Service communal d'hygiène et de santé

24

Secteur Tranquillité publique, prévention et manifestations

Police municipale

25

Logistique et manifestations

25

Secteur Espaces verts, propreté urbaine

Conservatoire du Bégonia

26

Décorations florales et autres

26

Secteur Services techniques

Interventions des services municipaux

27

Antennes relais

28

Ouvrages de gaz et d'électricité

28

SECTEUR JEUNESSE

Tarifs en euros

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT						
Quotient familial	JOURNEE		1/2 journée sans repas		1/2 journée avec repas	
	Rochefort	Hors Rochefort	Rochefort	Hors Rochefort	Rochefort	Hors Rochefort
QF 1 < 400 €	4,88	5,19	2,44	2,60	3,66	3,87
QF 2 de 401 € à 580 €	6,85	7,49	3,42	3,75	5,14	5,62
QF 3 de 581 € à 760 €	9,18	10,15	4,59	5,08	6,86	7,61
QF 4 de 761 € à 930 €	11,12	12,43	5,56	6,21	8,34	9,37
QF 5 de 931 € à 1 110 €	13,64	15,29	6,82	7,65	10,23	11,50
QF 6 de 1 111 € à 1 280 €	17,21	19,20	8,60	9,60	12,88	14,43
QF 7 > 1 281 €	19,60	21,95	9,80	11,03	14,67	16,52

SECTEUR INFRASTRUCTURES NAUTIQUES ET PORTUAIRES

Tarifs en euros

PORT DE PLAISANCE DE ROCHEFORT

Assujetti à TVA _ 20%

La redevance d'occupation du domaine public portuaire correspond exclusivement à l'occupation du poste d'amarrage ainsi qu'aux services généraux du port (tels que l'entretien et l'amortissement des infrastructures, l'accès aux équipements portuaires, le dragage, les impôts, les sanitaires, les déchets ...)

Tous les tarifs sont établis pour une longueur de bateaux hors tout et pour des monocoques.

Pour les bateaux multicoques supérieurs à 4m de large, un coefficient de 1,5 sera appliqué.

Les tarifs comprennent : le service d'ordures ménagères, l'usage des sanitaires, la WI-FI (code à la capitainerie).

Un acompte de 10% de la somme vous sera demandé lors de la réservation. En cas d'annulation, celui-ci ne sera pas remboursable.

Pour les contrats mensuels, un calcul au prorata temporis s'effectuera au-delà de 31 jours.

Les modes de paiements : Par chèque à l'ordre de la régie du port de plaisance, par carte bancaire à la capitainerie, en espèces à la capitainerie (limite 300 euros maxi par règlement), par IBAN, le RIB sera fourni sur demande, ou par prélèvement mensuel automatique sur 9 mois (voir modalités à la capitainerie)

TAXE DE SEJOUR

Taxe de séjour par personne*	s'applique à toute nuitée	0,22
------------------------------	---------------------------	-------------

* sous réserve d'évolution lors du vote des tarifs par la CARO (DEL2022_098 du 23 juin 2022)

BATEAUX A FLOT

Catégorie	Dimension (en mètres)	ANNUEL		HAUTE SAISON (juillet aout)				
		HT	TTC	NUITEES		MENSUEL		
				HT	TTC	HT	TTC	
A	- 6m	886,00	1 063,20	10,00	12,00	161,50	193,80	- Une journée = 1 nuit passée
B	6 à 6m99	1 031,25	1 237,50	11,50	13,80	197,75	237,30	- Une semaine = 7 nuits
C	7 à 7m99	1 264,75	1 517,70	13,50	16,20	237,75	285,30	
D	8 à 8m99	1 410,25	1 692,30	19,00	22,80	275,75	330,90	
E	9 à 9m99	1 621,50	1 945,80	22,75	27,30	321,50	385,80	
F	10 à 10m99	1 810,50	2 172,60	25,25	30,30	367,25	440,70	
G	11 à 11m99	2 022,75	2 427,30	31,75	38,10	426,25	511,50	
H	12 à 12m99	2 245,50	2 694,60	34,25	41,10	471,25	565,50	
I	13 à 13m99	2 557,75	3 069,30	38,25	45,90	517,25	620,70	
J	14 à 14m99	2 752,50	3 303,00	44,50	53,40	585,00	702,00	
K	15 à 15m99	3 248,50	3 898,20	53,25	63,90	668,00	801,60	
L	16 à 16m99	3 638,50	4 366,20	63,25	75,90	762,50	915,00	
M	17 à 17m99	4 162,00	4 994,40	76,00	91,20	880,75	1 056,90	
N	18 à 18m99	4 619,50	5 543,40	78,25	93,90	991,50	1 189,80	
O	19 à 19m99	5 047,75	6 057,30	88,75	106,50	1 055,00	1 266,00	
P	+ 20m	5 610,50	6 732,60	95,00	114,00	1 153,50	1 384,20	

Catégorie	Dimension (en mètres)	SAISON (avril/mai/juin/sept/oct)				BASSE SAISON (jan/fev/mars/nov/dec)			
		NUITEES		MENSUEL		NUITEES		MENSUEL	
		HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
A	- 6m	8,00	9,60	129,25	155,10	6,00	7,20	97,00	116,40
B	6 à 6m99	9,25	11,10	158,25	189,90	7,00	8,40	118,75	142,50
C	7 à 7m99	10,75	12,90	190,25	228,30	8,00	9,60	142,75	171,30
D	8 à 8m99	15,25	18,30	220,75	264,90	11,50	13,80	165,50	198,60
E	9 à 9m99	18,25	21,90	257,25	308,70	13,75	16,50	193,00	231,60
F	10 à 10m99	20,25	24,30	293,75	352,50	15,25	18,30	220,25	264,30
G	11 à 11m99	25,50	30,60	341,00	409,20	19,00	22,80	255,75	306,90
H	12 à 12m99	27,50	33,00	377,00	452,40	20,50	24,60	282,75	339,30
I	13 à 13m99	30,50	36,60	413,75	496,50	23,00	27,60	310,25	372,30
J	14 à 14m99	35,50	42,60	468,00	561,60	26,75	32,10	351,00	421,20
K	15 à 15m99	42,75	51,30	534,50	641,40	32,00	38,40	400,75	480,90
L	16 à 16m99	50,75	60,90	610,00	732,00	38,00	45,60	457,50	549,00
M	17 à 17m99	60,75	72,90	704,50	845,40	45,50	54,60	528,50	634,20
N	18 à 18m99	62,75	75,30	793,25	951,90	47,00	56,40	595,00	714,00
O	19 à 19m99	71,00	85,20	844,00	1 012,80	53,25	63,90	633,00	759,60
P	+ 20m	76,00	91,20	922,75	1 107,30	57,00	68,40	692,25	830,70

- Escalles journalières Forfait Hermione : Mention de la 3e nuit gratuite du 01/04 au 31/10.

- Les titulaires d'un forfait annuel à flot bénéficient gratuitement d'un emplacement du port à sec toute l'année.

- La zone de carénage et la zone de travail est gratuite pour les annuels à flot du 01/01 au 31/03 et du 01/10 au 31/12 (en dehors de cette période, la tarification journalière ou hebdomadaire suivant la zone s'appliquera)

- Ponton de la Corderie Royale : application des tarifs Port de plaisance de Rochefort. L'amarrage sur les pontons extérieurs au port est limité à 48h

Passeport Escalles : Peuvent bénéficier du « Passeport Escalles » tous les plaisanciers titulaires d'un contrat annuel à flot du 01/01/2026 au 31/12/2026 dans le port de plaisance de Rochefort. En contrepartie de leur adhésion annuelle d'un montant de **40,00 € TTC**, les plaisanciers bénéficieront de 5 nuits d'escalles (en cas de rupture du contrat annuel, l'adhésion à passeport escale s'arrête sans possibilité d'utiliser les nuitées restantes ou de remboursement de celle-ci).

Forfait Annuel : Le forfait annuel est applicable pour toute souscription d'un contrat annuel (à flot ou à terre), il est calculé pour l'année du 1er janvier au 31 décembre et il est redevable au plus tard le **30/04/2026** en autant de fois que les titulaires d'un contrat annuel le désirent. Pour les forfaits à flot : départ en croisière pour 3 semaines consécutives d'absence sur déclaration faite à la capitainerie et visée par cette dernière, il sera appliqué une réduction de 4 % sur le contrat de l'année suivante.

Pour ceux qui sont à couple ou ne disposant pas d'un ponton, bénéficieront d'une réduction de 10 % du tarif en vigueur.

Rupture du forfait annuel en cours d'année : Par lettre recommandée avec accusé de réception. La tarification appliquée est au prorata temporis de la durée du séjour + 20 %, prenant effet au premier jour du mois qui suit la réception du courrier de résiliation. Tout mois entamé est dû.

Forfait Annuel en cours d'année : Pour les plaisanciers qui souscrivent un contrat annuel (à flot ou à terre) en cours d'année, sous réserve d'un engagement jusqu'au 31 décembre de l'année en cours, le tarif annuel de référence est proratisé sur le nombre de mois restants jusqu'à la fin de l'année. Dans le calcul du prorata, tout mois entamé est dû. Le forfait annuel en cours d'année est conclu et proratisé jusqu'au 30 juin de l'année en cours. En cas de résiliation anticipée, il n'y aura pas de remboursement des mois non utilisés. Les plaisanciers peuvent toujours faire le choix du forfait annuel intégral pour bénéficier des conditions de résiliation.

BATEAUX A TERRE SANS BERS (Port à sec)

Catégorie	Dimension (en mètres)	JOURNALIER		MENSUEL		ANNUEL		ANNUEL + 1 MOIS A FLOT	
		HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
A	- 6m	4,75	5,70	59,25	71,10	450,75	540,90	573,50	688,20
B	6 à 6m99	4,75	5,70	73,50	88,20	553,75	664,50	705,25	846,30
C	7 à 7m99	6,00	7,20	90,25	108,30	666,25	799,50	852,00	1 022,40
D	8 à 8m99	6,00	7,20	105,00	126,00	778,75	934,50	998,00	1 197,60
E	9 à 9m99	7,00	8,40	119,50	143,40	891,50	1 069,80	1 152,75	1 383,30
F	10 à 10m99	7,50	9,00	135,00	162,00	990,75	1 188,90	1 288,25	1 545,90
G	11 à 11m99	8,75	10,50	151,00	181,20	1 129,50	1 355,40	1 478,50	1 774,20
H	12 à 12m99	9,25	11,10	167,00	200,40	1 273,00	1 527,60	1 655,75	1 986,90
I	13 à 13m99	10,00	12,00	185,00	222,00	1 411,00	1 693,20	1 836,25	2 203,50
J	14 à 14m99	10,25	12,30	213,25	255,90	1 548,50	1 858,20	2 039,25	2 447,10
K	15 à 15m99			241,00	289,20	1 791,00	2 149,20	2 340,25	2 808,30

Suppression de la mention nuitée gratuite pour armement ou désarmement

FORFAIT HIVERNAGE A FLOT ou A TERRE (avec option bers + calage)

Catégorie	Dimension (en mètre)	HIVERNAGE A FLOT		HIVERNAGE A TERRE		OPTION BERS + CALAGE	
		HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
A	- 6m	550,75	660,90	423,50	508,20	113,75	136,50
B	6 à 6m99	676,00	811,20	501,00	601,20		
C	7 à 7m99	813,00	975,60	623,00	747,60	198,75	238,50
D	8 à 8m99	943,25	1 131,90	720,00	864,00		
E	9 à 9m99	1 099,25	1 319,10	847,00	1 016,40	221,75	266,10
F	10 à 10m99	1 255,75	1 506,90	930,00	1 116,00		
G	11 à 11m99	1 456,50	1 747,80	1 073,50	1 288,20	284,00	340,80
H	12 à 12m99	1 611,75	1 934,10	1 160,25	1 392,30		
I	13 à 13m99	1 768,50	2 122,20	1 312,50	1 575,00	341,00	409,20
J	14 à 14m99	2 000,75	2 400,90	1 465,00	1 758,00		
K	15 à 15m99	2 284,25	2 741,10	1 657,00	1 988,40	454,00	544,80
L	16 à 16m99	2 607,00	3 128,40	1 850,00	2 220,00		
M	17 à 17m99	3 012,00	3 614,40				
N	18 à 18m99	3 390,75	4 068,90				
O	19 à 19m99	3 607,75	4 329,30				
P	+ 20m	3 937,50	4 725,00				

Le forfait hivernage du **01/10** au **31/03** comprend: une place à flot ou une place au sec avec 1 sortie d'eau + 1 transport, sous réserve des capacités techniques du port.

Le forfait hivernage est redevable à la souscription et dû dans son intégralité même en cas d'arrivée après le 1/10. Il est non résiliable et non remboursable.

FORFAIT ÉTÉ à flot uniquement

Catégorie	Dimension (en mètre)	FORFAIT ETE A FLOT	
		HT	TTC
A	- 6m	796,00	955,20
B	6 à 6m99	976,25	1 171,50
C	7 à 7m99	1 173,25	1 407,90
D	8 à 8m99	1 361,25	1 633,50
E	9 à 9m99	1 587,75	1 905,30
F	10 à 10m99	1 814,00	2 176,80
G	11 à 11m99	2 105,75	2 526,90
H	12 à 12m99	2 328,75	2 794,50
I	13 à 13m99	2 554,25	3 065,10
J	14 à 14m99	2 890,50	3 468,60
K	15 à 15m99	3 301,25	3 961,50
L	16 à 16m99	3 767,75	4 521,30
M	17 à 17m99	4 352,25	5 222,70
N	18 à 18m99	4 900,50	5 880,60
O	19 à 19m99	5 213,50	6 256,20
P	+ 20m	5 699,50	6 839,40

Le forfait Été est valable du **01/04** au **30/09**, il est redevable à la souscription et dû dans son intégralité même en cas d'arrivée après le 1/04. Il est non résiliable et non remboursable.

MANUTENTIONS

Catégorie	Dimension (en mètre)	ZONE DE CARENAGE				ZONE DE TRAVAIL			
		Forfait carénage 1		Forfait carénage 2		Zone technique		Zone de carénage	
		72 h		72 h		(durée hebdomadaire)		(durée journalière)	
		HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
A	- 6m								
B	6 à 6m99	120,50	144,60	166,75	200,10	38,25	45,90	10,50	12,60
C	7 à 7m99								
D	8 à 8m99	179,50	215,40	215,00	258,00				
E	9 à 9m99								
F	10 à 10m99	225,00	270,00	321,25	385,50	49,25	59,10	15,75	18,90
G	11 à 11m99								
H	12 à 12m99	281,25	337,50	381,50	457,80				
I	13 à 13m99								
J	14 à 14m99	337,00	404,40	505,50	606,60	63,50	76,20	21,50	25,80
K	15 à 15m99	393,25	471,90	616,75	740,10				

- Forfait carénage 1 : du 01/01 au 31/03 et du 01/10 au 31/12

- Forfait carénage 2 : du 01/04 au 30/09

- Les forfaits carénage comprennent la sortie d'eau, mise à l'eau, deux transports, la location de bers 72h et l'occupation de la zone de carénage pendant 72h. Au delà de 72h, la tarification en vigueur "zone de travail" s'appliquera. Sinon, le bateau devra être déplacé en zone technique (hebdomadaire) ou au port à sec.

- Pour les titulaires d'un contrat (mensuel, hivernage, été ou annuel) au port de plaisance de Rochefort, une réduction de 10% sera appliquée sur le tarif indiqué dans la grille tarifaire.

Catégorie	Dim (en mètre)	1 GRUTAGE		2 GRUTAGE		TRANSPORT		MATAGE-DEMATAGE - MOTEUR	
		HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
A	- 6m								
B	6 à 6m99	82,50	99,00	127,50	153,00	25,75	30,90	39,25	47,10
C	7 à 7m99								
D	8 à 8m99					35,75	42,90	50,50	60,60
E	9 à 9m99	123,00	147,60	179,00	214,80	45,50	54,60	62,25	74,70
F	10 à 10m99								
G	11 à 11m99	161,00	193,20	229,25	275,10	53,25	63,90	73,25	87,90
H	12 à 12m99								
I	13 à 13m99	200,00	240,00	281,00	337,20	62,00	74,40	89,75	107,70
J	14 à 14m99								
K	15 à 15m99	223,50	268,20	337,00	404,40	67,75	81,30		
L	16 à 16m99								

Catégorie	Dim (en mètre)	CALAGE DU BATEAU AVEC LES BERS DU PORT		REMORQUAGE A FLOT		POMPAGE URGENCE	
		HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
A	- 6m						
B	6 à 6m99	23,50	28,20	28,25	33,90		
C	7 à 7m99						
D	8 à 8m99	38,25	45,90				
E	9 à 9m99			33,75	40,50		
F	10 à 10m99	51,00	61,20			53,50	64,20
G	11 à 11m99			41,25	49,50		
H	12 à 12m99	65,75	78,90				
I	13 à 13m99			48,00	57,60		
J	14 à 14m99	78,50	94,20				
K	15 à 15m99			57,75	69,30		
L	16 à 16m99						

La prestation 4 grutages et 4 transports est supprimée

Le tarif des manutentions est majoré de 30 € TTC si le règlement ne s'effectue pas le même jour que la manutention.

Pour les titulaires d'un contrat (mensuel, hivernage, été ou annuel) au port de plaisance de Rochefort, une réduction de 10% sera appliquée sur le tarif indiqué dans la grille tarifaire.

Ces tarifs sont applicables dans la limite de capacités de nos moyens de manutention.

(1) les agents chargés du calage de bateau effectueront ce service sous la responsabilité du propriétaire ou de son représentant. Toute modification ultérieure du calage est interdite.

(2) ce service ne prend en compte que la manipulation du mât ou du moteur avec l'engin de levage du port de plaisance.

En aucun cas, les agents ne pourront intervenir sur le mât, sur le bateau : interventions sur les gréements dormants et courants.

1 grutage est considéré sur un temps de 1 heure de manutention (environ). Au-delà, une facturation **au prorata de l'heure** du prix du grutage sera appliquée.

L'immobilisation de la remorque après le transport du bateau sera facturée **au prorata de l'heure** du tarif du transport en vigueur.

Toute manutention sera annulée et reportée lors de la diffusion d'un bulletin météo spécial (en cours).

(3) Prestation valable dans l'année en cours (ceci ne comprend pas le calage sur nos bers).

(4) Toute manutention annulée 24h avant la date se verra facturée de 30 € TTC.

LOCATION DE BERS

Catégorie	Dim (en mètre)	24 H		7 JOURS		30 JOURS		ANNEE	
		HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
A	- 6m								
B	6 à 6m99	3,25	3,90	14,00	16,80	19,50	23,40	195,00	234,00
C	7 à 7m99								
D	8 à 8m99	4,50	5,40	19,75	23,70	33,50	40,20	312,50	375,00
E	9 à 9m99								
F	10 à 10m99	6,25	7,50	26,75	32,10	37,25	44,70	409,50	491,40
G	11 à 11m99								
H	12 à 12m99	7,75	9,30	34,75	41,70	46,75	56,10	507,00	608,40
I	13 à 13m99								
J	14 à 14m99	8,75	10,50	39,25	47,10	56,25	67,50	605,00	726,00
K	15 à 15m99	12,25	14,70	41,25	49,50	74,50	89,40	753,25	903,90

* Tarif ½ Ber : 50 % du tarif Ber entier

LOCATION BOX

La location de box sera possible pour les titulaires d'un contrat (mensuel, hivernage, été ou annuel) au port de plaisance de Rochefort et selon la disponibilité des équipements.

Dimensions box	4 à 5 m ²		+ 5 m ²	
	HT	TTC	HT	TTC
Tarif mensuel	20,83	25,00	25,00	30,00
Coût de remise en état	Tarif mensuel x 3		Tarif mensuel x 3	

ÉLECTRICITE

La consommation d'électricité fait l'objet d'une facturation distincte, calculée sur la base des consommations réelles enregistrées pour chaque usager, à prix coûtant, correspondant strictement au coût réellement supporté pour ce service.

Il faut être titulaire d'une AOT au port de plaisance de Rochefort (1 seule prise par bateau). Pour chaque modification de 6 à 16 ampère de la prise, une facturation de 30 € TTC sera appliquée en fonction des possibilités des équipements du port.

EAU

La consommation d'eau fait l'objet d'une facturation distincte, calculée sur la base des consommations réelles enregistrées pour chaque usager, à prix coûtant, correspondant strictement au coût réellement supporté pour ce service.

FRAIS DE PARKING POUR REMORQUE

Stockage remorque sur zone à terre (par mois)	HT	TTC
	25,00	30,00

Tout mois entamé est dû en intégralité.

DOUCHES ET SANITAIRES

L'accès aux douches et sanitaires est réservé uniquement aux usagers du port de plaisance.

Badges sanitaires : le premier est gratuit pour les plaisanciers titulaires d'un contrat annuel ou mensuel. Tout badge supplémentaire sera facturé (en cas de perte, vol ou autre motif).

Badges supplémentaire Unité	HT	TTC
	8,33	10,00

ENVIRONNEMENT

Tarif dépollution sur l'eau	HT	TTC
	333,33	400,00
à terre	166,67	200,00

Intervention des agents de la ville de Rochefort + produits

VELETTE A PASSAGERS

Droit d'accostage selon la convention entre la Communauté d'agglomération Rochefort Océan et la Ville de Rochefort « Gestion du ponton de la Corderie Royale » en date du 28 janvier 2015.

Catégorie	Dimension (en mètres)	Journée		Nuitée		Annuel	
		HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
A	- 6m	104,17	125,00	291,67	350,00	868,50	1 042,20
B	6 à 6m99	104,17	125,00	291,67	350,00	1 011,00	1 213,20
C	7 à 7m99	104,17	125,00	291,67	350,00	1 240,00	1 488,00
D	8 à 8m99	104,17	125,00	291,67	350,00	1 382,50	1 659,00
E	9 à 9m99	104,17	125,00	291,67	350,00	1 589,75	1 907,70
F	10 à 10m99	104,17	125,00	291,67	350,00	1 775,00	2 130,00
G	11 à 11m99	104,17	125,00	291,67	350,00	1 983,00	2 379,60
H	12 à 12m99	104,17	125,00	291,67	350,00	2 201,50	2 641,80
I	13 à 13m99	104,17	125,00	291,67	350,00	2 507,50	3 009,00
J	14 à 14m99	104,17	125,00	291,67	350,00	2 698,50	3 238,20
K	15 à 15m99	104,17	125,00	291,67	350,00	3 184,75	3 821,70
L	16 à 16m99	104,17	125,00	291,67	350,00	3 567,25	4 280,70
M	17 à 17m99	166,67	200,00	291,67	350,00	4 080,50	4 896,60
N	18 à 18m99	166,67	200,00	291,67	350,00	4 529,00	5 434,80
O	19 à 19m99	166,67	200,00	291,67	350,00	4 948,75	5 938,50
P	+ 20m	166,67	200,00	291,67	350,00	5 500,50	6 600,60

FRAIS DE GESTION ADMINISTRATIVE

	HT	TTC
COURRIER : Distribution, gestion du courrier, livraison de colis	gratuit	gratuit
FRAIS DE GESTION : Frais de relance, dossier contentieux, relances contrats impayés, escales non déclarées à l'arrivée, départs sans payer et/ou refus de payer	25,00	30,00
MAJORATION MANUTENTION non réglée dans les délais	25,00	30,00
FRAIS DE RECHERCHE : Identification des bateaux pour non acquittement des droits de port annuels ou mensuels	41,67	50,00
MISE EN FOURRIERE (l'opération/jour)	41,67	50,00

FRAIS et TAXES DIVERS

	HT	TTC		
Taxe d'enlèvement d'objets encombrants (pontons et catways et terre plein)	16,67	20,00		
Matériel de prêt non restitué (adaptateurs borne électrique, borne à eau l'unité non restituée)	25,00	30,00		
Embout de tuyau (l'unité)	4,17	5,00		
Rejets non autorisés des eaux noires, des eaux de fond de cale et carburant dans le port	83,33	100,00		
INTERVENTION D'URGENCE : Déplacement de l'agent en dehors des horaires d'ouverture de la capitainerie	L'heure	semaine	58,33	70,00
		week-end	83,33	100,00
		nuit	166,67	200,00

CLUB ET ASSOCIATIONS

Applicable à partir de 5 bateaux		HT	TTC
Bateau de -10m	par nuité	8,33	10,00
Bateau de 10m et +	par nuité	11,67	14,00

DROITS DE PLACE SUR LE DOMAINE PUBLIC

Les tarifs Ville s'appliquent au domaine portuaire pour les droits de place sur le domaine public.

INDEMNITE

En cas de non paiement d'indemnité et de dénonciation du contrat, une indemnité d'occupation du domaine public sans titre d'un montant égal au montant de la redevance due en fonction de la durée d'occupation, sera facturée.

SECTEUR AFFAIRES CULTURELLES

Tarifs en euros

MUSEE HEBRE

Service éducatif du musée Hèbre et du service du patrimoine

Tarifs 2026 applicables à partir du 1er septembre 2026

Activité temps scolaire	Hors Rochefort		Rochefort	
	Tarif 2025 par élève	Tarif 2026 par élève	Tarif 2025 par élève	Tarif 2026 par élève
1 activité visite durée 1 h 30	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
1 activité atelier avec matériel durée 1 h 30	1,50	1,50	1,20	1,20
2 activités	2,30	2,30	2,00	2,00
3 activités	3,30	3,30	3,00	3,00
Journée continue (conception, organisation, animation)	15,00	15,00	12,00	12,00

Les groupes de scolaires qui choisissent de faire une visite hors du service éducatif (visite fin d'année...) se voient attribuer le tarif groupe normal

Atelier temps de loisirs	1 h 30		1/2 journée	
	Tarif 2025 par enfant	Tarif 2026 par enfant	Tarif 2025 par enfant	Tarif 2026 par enfant
Individuel	2,80	2,80	5,00	5,00
Groupes centres aérés et centres de loisirs, dispositif d'activités péri-scolaires (Ecole ouverte) (maxi 12) et détenteur de la carte "Petit Léonard, "groupes du champ social ou handicap	1,50	1,50	2,50	2,50
Stages Petits Z'Hèbres	2 séances		3 séances	
	10,00	10,00	12,50	12,50

Visite et atelier « famille » (au moins 1 adulte et 1 enfant qui suivent l'animation) - prix par personne - entrée du musée incluse	3,00	3,00
---	------	-------------

Gratuité service éducatif: carte professionnelle de guide-conférencier, jeune jusqu'à 18 ans inclus, carte ambassadeur, pass éducation, carte de presse, représentant culturel (Membre ICOM, agents du ministère de la culture, partenaires culturels locaux). Gratuité dans le cadre d'une convention de partenariat en lien avec l'accessibilité des collections au public le plus large, obligatoire dans le cadre du label Musée de France. A cette fin, le Maire est autorisé à signer tout document s'y rapportant.

Musée Hèbre - Service du Patrimoine

Tarifs 2026 applicables à partir du 1er juin 2026

Visite libre musée Hèbre Public individuel	Tarif plein		Tarif réduit	
	Tarif 2025	Tarif 2026	Tarif 2025	Tarif 2026
Espaces permanents musée Hèbre (RDC CIAP gratuit)	5,50	5,50	3,00	3,00
Visite guidée 1h30 Maison Pierre Loti + Entrée Musée Hèbre	19,00	26,00	14,50	22,00
Visite audioguidée 1h Maison de Pierre Loti + Entrée Musée Hèbre	/	21,00	/	18,00
Accès, visites, expositions et animations dans le cadre des opérations nationales	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit

Tarif réduit : Personne en situation de handicap + 1 accompagnateur, Carte Privilège Rochefort Océan, demandeur d'emploi, bénéficiaire minima sociaux, famille nombreuse, étudiant, carte adhérent "Maison du curiste", détenteur d'un billet du Musée national de la Marine, carte Avantages&moi.

Gratuité visite musée Hèbre : carte professionnelle de guide-conférencier, jeune jusqu'à 18 ans inclus, carte ambassadeur, pass éducation, carte de presse, représentant culturel (Membre ICOM, agents du ministère de la culture, partenaires culturels locaux). Gratuité dans le cadre d'une convention de partenariat en lien avec l'accessibilité des collections au public le plus large, obligatoire dans le cadre du label Musée de France. A cette fin, le Maire est autorisé à signer tout document s'y rapportant.

Musée Hèbre - Service du Patrimoine

Tarifs 2026 applicables à partir du 1er juin 2026

Visite guidée thématique Public individuel *	Tarif plein		Tarif réduit	
	Tarif 2025 par personne	Tarif 2026 par personne	Tarif 2025 par personne	Tarif 2026 par personne
Visite flash : 0h30	/	3,50	/	3,50
Durée : 0 h 45	5,50	5,50	3,00	3,00
Durée : 1 h 30	6,50	6,50	5,50	5,50
Durée : 3 h 00	11,10	11,10	9,10	9,10
Durée : 3 h 30 (avec bus)	21,00	21,00	18,00	18,00
Visite nocturne	11,50	11,50	9,50	9,50

* Les visites guidées thématiques dans le musée Hèbre incluent le prix de l'entrée au musée.

Tarif réduit visite guidée : Carte Privilège Rochefort Océan, carte Ambassadeur, personne en situation de handicap + 1 accompagnateur, demandeur d'emploi, bénéficiaire minima sociaux, famille nombreuse, étudiant, carte adhérent "Maison du curiste", pass éducation, détenteur d'un billet du Musée national de la Marine, carte Avantages&moi.

Gratuité visite guidée : Carte professionnelle de guide-conférencier, jeune jusqu'à 18 ans inclus, carte de presse, représentant culturel (Membre ICOM, agents du ministère de la culture, partenaires culturels locaux). Gratuité dans le cadre d'une convention de partenariat en lien avec l'accessibilité des collections au public le plus large, obligatoire dans le cadre du label Musée de France. A cette fin, le Maire est autorisé à signer tout document s'y rapportant.

Visite Groupe (de 2 à 25 personnes)*	Tarif 2025 par personne	Tarif 2026 par personne
Visite libre espaces permanents musée (RDC CIAP gratuit)	4,00	4,00
Visite guidée thématique 1 h 30	6,00	6,00
Visite guidée thématique 1/2 journée	8,00	12,00
Visite guidée thématique journée	13,00	24,00

* Les visites guidées thématiques dans le musée Hèbre incluent le prix de l'entrée au musée.

Forfait intervention extérieure 1h hors temps de déplacement (Rochefort)	45,00	45,00
Forfait intervention extérieure 1h hors temps de déplacement CARO et hors-CARO (hors CARO sous réserve de l'intérêt du projet) + frais de déplacement sur la base du barème de remboursement des frais kilométriques	55,00	55,00

Conférence / Animation	Tarif plein		Tarif réduit	
	Tarif 2025 par personne	Tarif 2026 par personne	Tarif 2025 par personne	Tarif 2026 par personne
Tarif A	7,50	7,50	6,50	6,50
Tarif B	4,50	4,50	3,50	3,50
Tarif C	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit

MAISON DE PIERRE LOTI

Tarifs 2026 applicables à partir du 1er juin 2026

Visite guidée de la Maison de Pierre Loti <i>Public individuel</i>	Tarif plein		Tarif réduit	
	Tarif 2025 par personne	Tarif 2026 par personne	Tarif 2025 par personne	Tarif 2026 par personne
Visite guidée 1h30	16,50	23,00	12,50	18,00
Visite guidée 1h30 + Entrée musée Hèbre (visite libre)	19,00	26,00	14,50	22,00
Visite spéciale (thématique, nocturne...)	26,00	30,00	22,00	26,00
Forfait famille visite guidée 1h30 (2 adultes + 2 enfants entre 12 et 18 ans)	37,00	50,00 par famille	/	/
Visite guidée 1h30 enfant de 12 à 18 ans inclus - donne accès à Hèbre	6,00	7,00	5,00	/
Visite audioguidée 1h	/	18,00	/	15,00
Visite audioguidée 1h + Entrée Hèbre (visite libre)	/	21,00	/	18,00
Forfait famille visite audioguidée 1h (2 adultes + 2 enfants entre 12 et 18 ans)	/	38,00 par famille	/	/
Visite audioguidée 1h enfant de 12 à 18 ans inclus - donne accès à Hèbre	/	6,00	/	/
Visite dans le cadre des opérations nationales	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit

Tarif réduit visite guidée et audioguidée : Carte Privilège Rochefort Océan, carte Ambassadeur, demandeur d'emploi, bénéficiaire minima sociaux, famille nombreuse, étudiant, carte adhérent "Maison du curiste", pass éducation, détenteur d'un billet du Musée national de la Marine, carte "Maisons d'écrivain", carte Avantages&moi, personne en situation de handicap + 1 accompagnateur

Gratuité visite guidée et audioguidée : Carte professionnelle de guide-conférencier, jeune jusqu'à 12 ans inclus, carte de presse, représentant culturel (Membre ICOM, agents du ministère de la culture, partenaires culturels locaux).

Visite de la Maison de Pierre Loti <i>Groupe (10 personnes maxi)</i>	Tarif 2025 par personne	Tarif 2026	
		Par personne	Forfait groupe OTRO (pour un créneau de visites)
Visite guidée 1h30	13,50	18,00	/
Visite guidée 1h30 + Entrée musée Hèbre (visite libre)	16,00	22,00	/
Visite audioguidée 1h	/	15,00	150,00
Visite audioguidée 1h + Entrée musée Hèbre (visite libre)	/	18,00	180,00

Service éducatif mutualisé Maison de Pierre Loti

**Tarifs 2026 applicables à partir du 1er septembre 2026
(calendrier scolaire pour le service éducatif)**

Visite guidée de la Maison de Pierre Loti <i>Groupe spécifique (10 personnes)</i>	Tarif 2025 par personne	Tarif 2026 par personne
Visite guidée 1h30 pour adultes du champ social ou handicap	2,00	5,00

Visite guidée de la Maison de Pierre Loti <i>Groupe jeune public</i>	Tarif 2025 par personne	Tarif 2026 par personne
Public scolaire (écoles - collèges - lycées - universités)	2,00	5,00
Public hors - temps scolaire (Groupe centre aéré, centre de loisirs, dispositif d'activités péri-scolaires, détenteur de la carte "Petit Léonard")	2,00	5,00
Accompagnateur supplémentaire	/	5,00

Formule visite couplée : 1 visite guidée jeune public de la maison de Pierre Loti + 1 activité accompagnée patrimoine/musée Hèbre (atelier ou visite guidée)	Tarif 2025 par personne	Tarif 2026 par personne
Public scolaire (écoles - collèges - lycées - universités)	/	8,00
Accompagnateur supplémentaire	/	8,00

Gratuité visite guidée groupe : 1 Accompagnateur par groupe

SECTEUR ENFANCE

Tarifs en euros

RESTAURANTS SCOLAIRES		
Quotient familial (1)	Tarif 2024/2025	Tarif 2025/2026
	Par repas	Par repas
QF1 de 0 à 340,00 €	1,10	1,10
QF2 de 340,01€ à 510,00 €	1,61	1,61
QF3 de 510,01€ à 680,00 €	2,12	2,12
QF4 de 680,01€ à 850,00 €	2,62	2,62
QF5 de 850,01€ à 1020,00 €	3,12	3,12
QF6 de 1020,01€ à 1190,00 €	3,60	3,60
QF7 de 1190,01€ à 1360,00 €	4,10	4,10
QF8 de 1360,01€ à 1530,00 €	4,58	4,58
QF9 de 1530,01€ à 1700,00 €	4,91	4,91
QF10 à partir de 1700,01 €	4,95	4,95
Hors Rochefort	5,25	5,25
Enseignants \ adultes	6,00	6,00

(1) Concerne : les enfants Rochefortais, les enfants hors commune "ULIS" et les enfants dits "du voyage",
Projet d'Accueil Individualisé (PAI) dès lors que la famille fournit un panier repas complet, le tarif appliqué sera celui du QF
moins 40%.

Garde alternée : le domicile Rochefortais d'un des deux parents conduit à proposer aux deux parents la grille Rochefort.

En l'absence de présentation de justificatifs de ressources, le tarif maxi Rochefortais est appliqué.

Tarifs en euros

ACCUEILS PÉRISCOLAIRES		
Quotient familial (1)	Tarif 2024/2025	Tarif 2025/2026
	1/4 heure	1/4 heure
QF1 de 0 à 340,00 €	0,30	0,30
QF2 de 340,01€ à 510,00 €	0,31	0,31
QF3 de 510,01€ à 680,00 €	0,33	0,33
QF4 de 680,01€ à 850,00 €	0,36	0,36
QF5 de 850,01€ à 1020,00 €	0,40	0,40
QF6 de 1020,01€ à 1190,00 €	0,43	0,43
QF7 de 1190,01€ à 1360,00 €	0,45	0,45
QF8 de 1360,01€ à 1530,00 €	0,48	0,48
QF9 de 1530,01€ à 1700,00 €	0,51	0,51
QF10 à partir de 1700,01 €	0,56	0,56
Hors commune	0,65	0,65
Gratuité des premières 45mn à l'étude pour 2015		

(1) Concerne : les enfants Rochefortais, les enfants hors commune "ULIS" et les enfants dits "du voyage",
Projet d'Accueil Individualisé (PAI) dès lors que la famille fournit un panier repas complet, le tarif appliqué sera celui du QF
moins 40%.

Garde alternée : le domicile Rochefortais d'un des deux parents conduit à proposer aux deux parents la grille Rochefort.

En l'absence de présentation de justificatifs de ressources, le tarif maxi Rochefortais est appliqué.

SECTEUR JEUNESSE

Tarifs en euros

CENTRES DE LOISIRS		
ACTIVITES TI'MOMES, TI'KIDS, TIM'ADOS	Ticket par enfant et par séance	
	Tarif 2024	Tarif 2025
Enfants Rochefortais selon quotient familial		
de 0 à < 680	2,55	2,60
de 680 à < 1020	3,20	3,30
de 1020 à < 1360	3,85	3,90
de 1360 à < 1700	4,60	4,70
> = à 1700	5,40	5,55
Enfants non Rochefortais	6,55	6,75
Stage spécifique sur 5 1/2 journée (EX/graff/Batucada)	5,25	5,35
Animation du mercredi		
Participation à la séance TI'RIDER	3,15	3,20

CENTRES DE VACANCES		
Séjours A - 6 à 15 ANS (tarif journalier)	Rochefort	
	Tarif 2024	Tarif 2025
Enfants Rochefortais selon quotient familial		
de 0 à < 510	5,70	5,75
de 510 à < 680	8,30	8,40
de 680 à < 850	11,95	12,15
de 850 à < 1020	15,80	16,10
de 1020 à < 1190	20,50	20,90
de 1190 à < 1360	25,75	26,30
1360 à < 1700	32,00	32,70
> = à 1700	36,90	37,75
Enfants non Rochefortais	42,20	43,20
Séjours B - 6 à 15 ANS (tarif journalier)	Rochefort	
	Tarif 2024	Tarif 2025
Enfants Rochefortais selon quotient familial		
de 0 à < 510	14,60	14,65
de 510 à < 680	21,30	21,40
de 680 à < 850	30,40	30,55
de 850 à < 1020	43,00	43,25
de 1020 à < 1190	52,20	52,50
de 1190 à < 1360	65,40	65,90
1360 à < 1700	81,55	82,20
> = à 1700	94,00	94,75
Enfants non Rochefortais	101,00	102,00

LOCAL ESPACE JEUNES		
	Tarif 2024	Tarif 2025
Adhésion annuelle	1,00	2,00
Participation sortie - 1	3,15	3,20
Participation sortie - 2	5,25	5,35
Participation sortie - 3	10,50	10,70
Participation sortie - 4	1,20	1,20

LOCATION MINIBUS AUX ASSOCIATIONS ROCHEFORTAISES		
Par véhicule	Tarif 2024	Tarif 2025
Tarif par jour	22,00	22,00
Tarif au kilomètre	0,17	0,17

SECTEUR EQUIPEMENTS DE LOISIRS ET DU TOURISME

Tarifs en euros

EQUIPEMENTS POLYVALENTS - LOCATIONS DE SALLES

Assujetti à TVA _ 20 %

Palais des congrès		Tarif Journalier	Tarif HT 2025	Tarif TTC 2025	Tarif HT 2026	Tarif TTC 2026
SALLES COLBERT * (salle LA FAYETTE incluse)	Tarifs tout public hors Rochefort		662,50	795,00	662,50	795,00
	Entreprise Rochefortaise **		375,00	450,00	375,00	450,00
	Habitants Rochefortais à titre privé		179,17	215,00	179,17	215,00
	Organismes Rochefortais à but non lucratif		170,83	205,00	170,83	205,00
Modification du podium salle Colbert	Taille initiale : 6mx4m, soit 24m ²		141,67	170,00	141,67	170,00
CUISINES	Tarifs tout public		321,67	386,00	321,67	386,00
	Habitants Rochefortais à titre privé		179,17	215,00	179,17	215,00
	Organismes Rochefortais à but non lucratif		128,33	154,00	128,33	154,00
	Entreprises Rochefortaises		-	-	208,33	250,00
SALLE LA FAYETTE *	Habitants et organismes hors Rochefort		254,17	305,00	254,17	305,00
	Habitants Rochefort		153,33	184,00	153,33	184,00
	Entreprise Rochefortaise**		208,33	250,00	208,33	250,00
	Tarif organismes Rochefortais à but non lucratif		98,33	118,00	98,33	118,00
	Pique-nique de groupe		18,33	22,00	18,33	22,00
AUDITORIUM *(1)	Organismes Rochefortais à but lucratif et tout autre organisme hors Rochefort	- de 6h00	158,33	190,00	158,33	190,00
		+ de 6h00	241,67	290,00	241,67	290,00
SALLE PIERRE LOTI* (1)	Forfait journalier		125,00	150,00	125,00	150,00
SALLES DE COMMISSIONS* (1)	- de 20 places	- de 6h00	48,33	58,00	48,33	58,00
		+ de 6h00	66,67	80,00	66,67	80,00
	+ de 20 places	- de 6h00	86,67	104,00	86,67	104,00
		+ de 6h00	107,92	129,50	107,92	129,50

* tarif dégressif le 2ème jour = 75%, 3ème jour et au-delà : 50%

** dont le siège social se situe à Rochefort

(1) gratuité pour les associations Rochefortaises à caractère social, culturel et sportif, les organismes publics, les syndicats et partis politiques pour des manifestations non payantes et/ou d'intérêt général à entrée non payante ou non lucrative.

Salle polyvalente Libération		Tarif Journalier	Tarif HT 2025	Tarif TTC 2025	Tarif HT 2026	Tarif TTC 2026
	+ de 20 places					
Habitant et organisme Rochefortais à but non lucratif			145,00	174,00	145,00	174,00
Habitant et organisme hors Rochefort			194,17	233,00	194,17	233,00

Forum des Marais		Tarif HT 2025	Tarif TTC 2025	Tarif HT 2026	Tarif TTC 2026
Salle de réunion 50 places	- de 6h00	74,58	89,50	74,58	89,50
	+ de 6h00	100,83	121,00	100,83	121,00
Auditorium 100 places	- de 6h00	120,83	145,00	120,83	145,00
	+ de 6h00	155,00	186,00	155,00	186,00
Organismes Rochefortais à but non lucratif (2)					
Salle de réunion 50 places	Journée	29,17	35,00	29,17	35,00
Auditorium 100 places	Journée	48,33	58,00	48,33	58,00

(2) gratuité pour l'association Forum des Marais de l'Atlantique et pour l'association pour le don du sang bénévole du pays Rochefortais.
DDTM, Sous Préfecture, Codev, Aglia, France Travail, Mission Locale, Education nationale

Salle exposition Aurore		Tarif hebdomadaire	Tarif HT 2025	Tarif TTC 2025	Tarif HT 2026	Tarif TTC 2026
Organismes Rochefortais à but non lucratif			58,33	70,00	58,33	70,00
Organismes de la CARO à but non lucratif (hormis Rochefort)			88,33	106,00	88,33	106,00
Organismes hors CARO et hors Rochefort à but non lucratif			116,67	140,00	116,67	140,00
Organismes privés de Rochefort			100,00	120,00	100,00	120,00
Organismes privés de la CARO (hors Rochefort)			125,00	150,00	125,00	150,00
Organismes privés hors CARO et hors Rochefort			162,50	195,00	162,50	195,00

Salle de la Poudrière		Tarif Journalier	Tarif HT 2025	Tarif TTC 2025	Tarif HT 2026	Tarif TTC 2026
Habitant et organisme Rochefortais à but non lucratif			96,25	115,50	96,25	115,50
Habitant et organisme à but non lucratif hors Rochefort			125,50	150,60	125,50	150,60
Manifestation à but lucratif Rochefortais			149,40	179,28	149,40	179,28
Manifestation à but lucratif hors Rochefort			198,45	238,14	198,45	238,14

Pour l'ensemble des salles		Tarif HT 2025	Tarif TTC 2025	Tarif HT 2026	Tarif TTC 2026
Non respect du rangement et du nettoyage	Forfait	208,33	250,00	158,33	190,00
Heure supplémentaire de gardiennage		50,00	60,00	50,00	60,00
Dépôt de garantie - Applicable à toute location de salle*	Forfait	500,00	500,00	500,00	500,00

* Non soumis à TVA dès lors qu'il n'est pas encaissé _cf BOI-TVA-BAE-10-10-10 du 11/05/2022

A titre exceptionnel et afin de pouvoir répondre favorablement aux demandes de location de salle, en cas d'indisponibilité de ces dernières si celles-ci sont complètes, il pourra être accordé un surclassement de salle.

SECTEUR EQUIPEMENTS DE LOISIRS ET DU TOURISME

Tarifs en euros

CAMPING MUNICIPAL

Taxe de séjour		Tarif 2025	Tarif 2026
Taxe de séjour (par personne)*	s'applique à toute nuitée	0,66	0,66

* sous réserve d'évolution lors du vote des tarifs par la CARO (DEL2022_098 du 23 juin 2022)

Un acompte de 10% de la somme vous sera demandé lors de la réservation. En cas d'annulation, celui-ci ne sera pas remboursable.

Assujetti à TVA

Taux de TVA de 10%						
Emplacement / Tarif par jour			Tarif HT 2025	Tarif TTC 2025	Tarif HT 2026	Tarif TTC 2026
Hors saison (mars et novembre)	Forfait journalier*	Emplacement tente sans voiture	6,82	7,50	6,82	7,50
		Emplacement tente avec voiture	10,00	11,00	10,00	11,00
		Emplacement caravane avec ou sans voiture ou camping-car + électricité et antenne	17,73	19,50	17,73	19,50
Mi-saison (avril mai juin septembre et octobre)	Forfait journalier*	Emplacement tente sans voiture	8,18	9,00	8,18	9,00
		Emplacement tente avec voiture	11,36	12,50	11,36	12,50
		Emplacement caravane avec ou sans voiture ou camping-car + électricité et antenne	20,91	23,00	20,91	23,00
Pleine saison (juillet et août)	Forfait journalier*	Emplacement tente sans voiture	9,55	10,50	9,55	10,50
		Emplacement tente avec voiture	13,64	15,00	13,64	15,00
		Emplacement caravane avec ou sans voiture ou camping-car + électricité et antenne	22,73	25,00	22,73	25,00
Suppléments		1 adulte	3,45	3,80	3,45	3,80
		1 enfant jusqu'à 13 ans non révolus	1,41	1,55	1,41	1,55
		1 animal	1,82	2,00	1,82	2,00
		Tente d'appoint pour couchage sur emplacement stabilisé (1 seule / Max 2 places)			3,64	4,00
		2ème véhicule à moteur sur emplacement caravane ou camping-car			2,27	2,50

* Emplacements nus : à partir du 15ème jour consécutif : 10% de réduction

Taux de TVA de 10%						
Location Ecolodges / Tarif par jour			Tarif HT 2025	Tarif TTC 2025	Tarif HT 2026	Tarif TTC 2026
Ecolodge - avec voiture	Pleine saison (juillet-août)		40,91	45,00	40,91	45,00
	Mi-saison (avril, mai, juin, septembre, octobre)		31,82	35,00	31,82	35,00
Ecolodge - sans voiture	Pleine saison (juillet-août)		40,91	45,00	40,91	45,00
	Mi-saison (mai, juin, septembre)		31,82	35,00	31,82	35,00
	Basse saison (avril, octobre)		27,27	30,00	27,27	30,00

Taux de TVA de 10%						
Location Mobil-Home par semaine			Tarif HT 2025	Tarif TTC 2025	Tarif HT 2026	Tarif TTC 2026
Mobil Home* tarifs forfaitaires de 1 à 4 personnes	Pleine saison (juillet-août)		381,82	420,00	381,82	420,00
	Mi-saison (avril, mai, juin, septembre, octobre)		318,18	350,00	318,18	350,00
	Hors saison (mars et novembre)		300,00	330,00	300,00	330,00
Mobil Home* tarifs forfaitaires de 1 à 2 personnes	Pleine saison (juillet-août)		327,27	360,00	327,27	360,00
	Mi-saison (avril, mai, juin, septembre, octobre)		272,73	300,00	272,73	300,00
	Hors saison (mars et novembre)		254,55	280,00	254,55	280,00
Suppléments		1 adulte	3,45	3,80	3,45	3,80
		1 enfant jusqu'à 13 ans non révolus	1,41	1,55	1,41	1,55
		1 animal	1,82	2,00	1,82	2,00
		Ménage	61,82	68,00	61,82	68,00

* Mobil homes : troisième et quatrième semaine consécutives : 10 % de réduction

SECTEUR EQUIPEMENTS DE LOISIRS ET DU TOURISME

Tarifs en euros

CAMPING MUNICIPAL

Taux de TVA de 10%					
Location Mobil-Home pour deux nuits		Tarif HT 2025	Tarif TTC 2025	Tarif HT 2026	Tarif TTC 2026
Mobil Home* tarifs forfaitaires de 1 à 4 personnes	Pleine saison (juillet-août)	150,91	166,00	150,91	166,00
	Mi-saison (avril, mai, juin, septembre, octobre)	123,64	136,00	123,64	136,00
	Hors saison (mars et novembre)	113,64	125,00	113,64	125,00
Mobil Home* tarifs forfaitaires de 1 à 2 personnes	Pleine saison (juillet-août)	125,45	138,00	125,45	138,00
	Mi-saison (avril, mai, juin, septembre, octobre)	105,45	116,00	105,45	116,00
	Hors saison (mars et novembre)	99,09	109,00	99,09	109,00
Suppléments	1 adulte	3,45	3,80	3,45	3,80
	1 enfant jusqu'à 13 ans non révolus	1,41	1,55	1,41	1,55
	1 animal	1,82	2,00	1,82	2,00
	Ménage	61,82	68,00	61,82	68,00

Taux de TVA de 20%					
Prestations hôtelières		Tarif HT 2025	Tarif TTC 2025	Tarif HT 2026	Tarif TTC 2026
Forfait	Location linge lit simple	5,00	6,00	5,00	6,00
	Location linge lit double	10,00	12,00	10,00	12,00
	Location serviette de toilette par personne	1,67	2,00	1,67	2,00

Taux de TVA de 20%					
Laverie		Tarif HT 2025	Tarif TTC 2025	Tarif HT 2026	Tarif TTC 2026
TARIF UNITAIRE	Lavage	3,75	4,50	3,75	4,50
	Séchage	3,75	4,50	3,75	4,50
	2 pastilles de lessive			1,25	1,50

Taux de TVA de 10%					
Cautions *		Tarif HT 2025	Tarif TTC 2025	Tarif HT 2026	Tarif TTC 2026
Dégradation dans les mobil-home		118,18	130,00	118,18	130,00
Ménage non fait dans les mobil-home		61,82	68,00	61,82	68,00

*cf BOI-TVA-BAE-10-10-10 du 11/05/2022

Taux de TVA de 20%					
Divers		Tarif HT 2025	Tarif TTC 2025	Tarif HT 2026	Tarif TTC 2026
Perte du badge magnétique d'accès		9,17	11,00	9,17	11,00
Chargement d'une batterie vélo à l'accueil				1,67	2,00

Taux de TVA de 10%					
Frais administratifs		Tarif HT 2025	Tarif TTC 2025	Tarif HT 2026	Tarif TTC 2026
Frais administratifs d'un emplacement pour caravane/camping-car ou d'un mobile-home		27,27	30,00	27,27	30,00
Ces frais sont déductibles de la facturation complète du séjour. En cas d'annulation de la réservation par le client, ces frais restent acquis au camping					
Si le client reporte son séjour, la même année, à une autre date validée par le régisseur, ces frais sont déductibles de la facturation complète du séjour					

Marché de plein air	
Convention en cours de préparation pour 2026	
Se référer au tarif relatif à l'occupation du domaine public, "abonnés marché alimentaire Mardi/Jeudi/Samedi" fixé page 13 de l'annexe du livret tarifaire.	

En cas de fermeture exceptionnelle du camping liée à une décision d'une autorité publique ou à un cas de force majeure, le remboursement intégral des frais administratifs, arrhes et autres acomptes sera effectué. Un prorata temporis sera appliqué pour les tarifs forfaitaires pour une utilisation partielle dans le temps sur les prestations du service.

SECTEUR DEVELOPPEMENT SERVICES A LA POPULATION

Tarifs en euros

PHOTOCOPIES			Tarif 2025
COPIE OU IMPRESSION SUR SUPPORT PAPIER	noir et blanc	format A4 - recto - par page	1,00
		format A3 - recto - par page	2,00
	couleur	format A4 - recto - par page	2,00
		format A3 - recto - par page	4,00

FONDS GÉRÉS PAR LA VILLE

		Tarif 2024	Tarif 2025	Contreparties
I - Promotion de la Ville : fourniture de clichés par nos soins (tous supports)	Choix des clichés dans une banque d'images pré-établie *	Gratuit	Gratuit	Signalement parution, don d'exemplaires....
				Mentions obligatoires
I bis - Promotion de la Ville : prises de vue effectuées par le demandeur (tous supports)		Gratuit sur convention signée par M. le Maire et le demandeur	Gratuit sur convention signée par M. le Maire et le demandeur	Signalement parution, don d'exemplaires....
				Mentions obligatoires
II- Usage commercial ou lucratif (Contrat de cession obligatoire) (tous supports)	Jusqu'à 10 images	Forfait de 150 €	Forfait de 150 €	Signalement parution, don d'exemplaires
	A partir de la 11e image demandée	4,50 € par image supplémentaire ou exemplaires fournis pour revente en régie municipale	4,50 € par image supplémentaire ou exemplaires fournis pour revente en régie municipale	Mentions obligatoires
III - Demande à usage privé sans droit de diffusion ni de reproduction (tous supports)		0,50 € / image	1,00 € / image	
IV - Echanges entre établissements, travaux d'enseignants, de chercheurs sans publication (tous supports)	Quel qu'il soit	Gratuit	Gratuit	Don d'exemplaires : 1 - pour travaux de chercheurs ou d'étudiants 2 - pour un catalogue ou un ouvrage scientifique
	Image de repérage en basse définition pour les travaux des chercheurs			
IV bis - Ouvrage ou Catalogue (dans lequel figure une de nos œuvres ou en lien avec une des thématiques traitées dans nos sites) - tous supports				

* 30 images générales sur la Ville pour le service Communication

15 images pour la Maison de Pierre Loti

15 images pour le Musée d'art et d'histoire

10 images pour les Archives

SECTEUR ADMINISTRATION GENERALE

Tarifs en euros

DROITS DE PLACE

			Base de calcul	Tarif 2024	Tarif 2025
Marché de plein air (par jour)	Angle de rues (bancs avec retour)	Abonnés Mardi-Jeudi-Samedi marché alimentaire	mètre linéaire/jour	1,18	1,18
		Non-abonnés marché alimentaire	mètre linéaire/jour	2,08	2,08
		Abonnés marché alimentaire uniquement Jeudi-Samedi**	mètre linéaire/jour	1,27	1,27
		Abonnés marché alimentaire uniquement Samedi *	mètre linéaire/jour	1,91	1,91
		Abonnés marché forain	mètre linéaire/jour	1,04	1,04
		Non-abonnés marché forain	mètre linéaire/jour	1,45	1,45
	Cours du marché (bancs en façade)	Abonnés Mardi-Jeudi-Samedi marché alimentaire	mètre linéaire/jour	0,95	0,95
		Non-abonnés marché alimentaire	mètre linéaire/jour	1,67	1,67
		Abonnés marché alimentaire uniquement Jeudi-Samedi **	mètre linéaire/jour	1,00	1,00
		Abonnés marché alimentaire uniquement Samedi *	mètre linéaire/jour	1,50	1,50
		Abonnés marché forain	mètre linéaire/jour	0,84	0,84
		Non abonnés marché forain	mètre linéaire/jour	1,27	1,27

* avenue C. de Gaulle entre rues Peltier et Loti ou entre rues Toufaire et Jaurès

** avenue C. De Gaulle entre rues Toufaire et Jaurès

Marché couvert	Bancs droits dans partie centrale et côté avenue De Gaulle	le m ² /mois	9,55	9,55
	Banc d'angle dans partie centrale et côté avenue De Gaulle	le m ² /mois	14,21	14,21
	Bancs côté avenue La Fayette	le m ² /mois	5,50	5,50
	Chambre froide seule, côté avenue La Fayette	le m ² /mois	1,00	1,00

Voie publique	Étalages et présentoirs devant magasin, installés à l'année	Rues piétonnes et semi-piétonnes **	le m ² à l'année	71,50	71,50
		Autres rues	le m ² à l'année	59,60	59,60
	Étalages et présentoirs devant magasin saisonniers*	Rues piétonnes et semi-piétonnes **	le m ² (forfait)	40,30	40,30
		Autres rues	le m ² (forfait)	34,60	34,60
	Glacière, Crépière, Gauffrier		forfait annuel à l'unité	38,30	38,30
	Rôtissoire		forfait annuel à l'unité	74,40	74,40
	Panneau publicitaire ou porte-menu	à l'année	forfait à l'unité	73,70	73,70
		saisonnier *	forfait à l'unité	36,90	36,90

* Produits considérés comme saisonniers par le service des droits de place (étalage ou panneau publicitaire pour produits bronzants, maillots de bains, lunettes de soleil par exemple)

** Av. De Gaulle, rue de la République entre rues V.Hugo et La Fayette, rue Audry entre rues Peltier et République, rue Cochon Duvivier entre rues de la République et Loti, rue Pierre Loti entre avenue La Fayette et rue Audry

Distributeurs automatiques	Tout dispositif distributeur (boissons, pains, confiserie, etc...)	par distributeur à l'année	322,00	322,00
-----------------------------------	--	----------------------------	--------	---------------

Terrasses	Sur trottoir	Rues piétonnes et semi-piétonnes **	forfait par table pour l'année civile	55,30	58,10
		Autres rues	forfait par table pour l'année civile	43,60	45,80
	Sur plancher ou terrasse délimitée par barrières et place Colbert, Jardin de la Marine, Parc Corderie, Esplanade Jean-Louis Frot		le m ² à l'année	45,70	48,00
	Couvertes et fermées (faisant l'objet d'une permission de voirie)		le m ² à l'année	108,20	113,60
	Couvertes avec fermeture partielle		le m ² à l'année	73,80	77,50

Pour les terrasses, le forfait s'applique quelle que soit la durée d'occupation pendant l'année civile.

Pour les terrasses sur trottoir, une table et 4 chaises doivent occuper une surface maximale de 2 m².

Ouverture de magasin ou changement de propriétaire en cours d'année : application des tarifs au prorata temporis.

** Avenue Charles de Gaulle, rue de la République entre rues V.Hugo et La Fayette, rue Audry entre rues Peltier et République, rue Cochon Duvivier entre rues de la République et Loti, rue P.Loti entre La Fayette et rue Audry et les quais du port de plaisance

SECTEUR ADMINISTRATION GENERALE

Tarifs en euros

DROITS DE PLACE

		Base de calcul	Tarif 2024	Tarif 2025	
Voitures ambulantes et stands *	emplacement de 1 à 20m ²	à la journée *	par jour	59,40	59,40
		de 1 à 3 jours/semaine	forfait mensuel	111,60	111,60
		plus de 3 jours/semaine	forfait mensuel	168,50	168,50
	emplacement de plus de 20m ² (limité à 40m ²)	à la journée *	par jour	102,40	102,40
		de 1 à 3 jours/semaine	forfait mensuel	257,50	257,50
		plus de 3 jours/semaine	forfait mensuel	390,00	390,00

Base de calcul pour la surface occupée : longueur hors-tout du véhicule ou du stand multipliée par largeur hors-tout, auvent ouvert compris.

* hors foire mensuelle, fêtes foraines et marchés

Vente de chrysanthèmes place du cimetière	Forfait 10 jours pour la période du 23/10 au 01/11 inclus	le ml pour 10 jours	8,70	8,70
---	---	---------------------	------	-------------

Stationnement sur domaine public avec véhicule hippomobile ou petit train		forfait mensuel	94,00	94,00
Véhicules exposés à la vente à l'année *		le m ² par an	58,40	58,40
Véhicules exposés à la vente temporairement *		par véhicule et par jour	15,90	15,90
		forfait pour 4 jours	31,80	31,80
Vélos en exposition proposés à la location ou à la vente		le m ² par mois	5,30	5,30
Bateaux (vedettes, voiliers) exposés à la vente		par bateau et par an	145,00	145,00
Petits bateaux (kayaks, voile légère, pneumatiques)		par bateau et par an	43,60	43,60

Est considéré comme exposition temporaire, toute occupation du domaine public pendant une durée maximale de 8 jours consécutifs, avec un véhicule en vente chez un professionnel.

*sauf vélos en exposition

Foire mensuelle	Cours Roy Bry	Abonnés	mètre linéaire/jour	1,33	1,33
		Non abonnés	mètre linéaire/jour	2,22	2,22

Marché à la brocante	Cours Roy Bry	mètre linéaire/jour	2,30	2,30
----------------------	---------------	---------------------	------	-------------

Vide-grenier organisé par des associations sportives ou culturelles locales, des associations à but humanitaire ou des associations de quartier *			Gratuit	Gratuit
---	--	--	---------	----------------

* dans la limite de 2 déballages par association et par an

Fête foraine	Fête de Mars **	Métiers jusqu'à 100 m ²	le m ² /jour	0,15	0,15
		Métiers de plus de 100 m ²	le m ² /jour	0,12	0,12
	Fête de Novembre **	Métiers jusqu'à 100 m ²	le m ² /jour	0,08	0,08
		Métiers de plus de 100 m ²	le m ² /jour	0,07	0,07
	Caravanes d'habitation	1 caravane par métier	Forfait par fête	Gratuit	Gratuit
		Caravane supplémentaire	Forfait par fête	60,00	60,00

Manège place Colbert **		le m ² /jour	0,26	0,26
Manège jardin de la Marine (installé à l'année) **		le m ² /jour	0,06	0,06
Manèges et petites attractions pour enfants, autres emplacements **		le m ² /jour	0,13	0,13

** Obligation matérielle d'arrondir à 2 décimales

Cirques	Petits spectacles (Théâtre de Guignol, petit cirque)	forfait pour la journée	17,50	17,50
	Cirque moyen avec chapiteau, expositions, funambules, cascadeurs (capacité < 500 places)	forfait pour la journée	69,00	69,00
	Grand cirque (capacité ≥ 500 places)	forfait pour la journée	181,00	181,00
Occupation du domaine public à caractère social, sportif, humanitaire, culturel, campagnes de prévention santé ou pour le développement durable			Gratuit	Gratuit
Animations organisées par des associations de commerçants (type braderie, marché de Noël)			Gratuit	Gratuit

SECTEUR ADMINISTRATION GENERALE

Tarifs en euros

CIMETIERE

			Base de calcul	Tarif 2024	Tarif 2025
Concession de terrain	à l'intérieur des carrés	15 ans l'emplacement simple**	Forfait	66,00	66,00
		30 ans l'emplacement simple**	Forfait	174,00	174,00
		50 ans l'emplacement simple	Forfait	502,00	502,00
	en bordure de carrés	15 ans l'emplacement simple*	Forfait	114,00	114,00
		30 ans l'emplacement simple*	Forfait	289,00	289,00
		50 ans l'emplacement simple	Forfait	1000,00	1000,00

Les concessions occupent une superficie de 2m par 1m.

Pour un demi-emplacement non équipé d'un caveau, les tarifs de concession indiqués ci-dessus sont réduits de 50%.

En bordure de carré, seuls les caveaux sont autorisés.

** Uniquement fosse pleine terre ou renouvellement de concession. Pour toute construction de caveau, une durée de concession de 50 ans est imposée.

* Renouvellement uniquement, une durée de concession de 50 ans étant imposée pour toute nouvelle construction de caveau en bordure ou en intérieur.

Caveau provisoire	Les 2 premiers mois	par jour	1,00	1,00
	Au-delà du 2ème mois (limité à 6 mois)	par jour	2,00	2,00

Columbarium	Concession de case (plaque incluse)	de 15 ans	Forfait	499,00	499,00
		de 30 ans	Forfait	998,00	998,00
	Renouvellement de case (plaque non fournie)	pour 15 ans	Forfait	390,00	390,00
		pour 30 ans	Forfait	780,00	780,00

Case en jardin d'urnes	Concession de case (caveau fourni)	de 15 ans	Forfait	358,00	358,00
		de 30 ans	Forfait	718,00	718,00

Forfait pompage caveau cimetière			Forfait	56,00	56,00
---	--	--	---------	-------	--------------

SECTEUR SPORTS

Tarifs en euros

PISCINE MUNICIPALE				
		Tarif 2025	Tarif 2026	
PUBLIC	Adultes	4,70	4,70	
ABONNEMENTS PUBLIC ADULTES	Carte de 10 entrées	40,00	40,00	
	Carte de 30 entrées	95,00	95,00	
Un acompte de 10% de la somme vous sera demandé lors de la réservation. En cas d'annulation, celui-ci ne sera pas remboursable.	Jeunes de 3 à 18 ans	2,50	2,50	
	Etudiants			
	Handicapés			
	Demandeurs d'emploi			
	Bénéficiaires du RS sur justificatif datant de moins de 6 mois			
ABONNEMENTS PUBLIC TARIF REDUIT	Carte de 10 entrées	21,00	21,00	
	Carte de 30 entrées	47,50	47,50	
GROUPE	Plus de 12 personnes	2,50	2,50	
AQUA ACTIVITES Rochefort (aquagym, aquajogging, aquacardio, aquaphobie, aquaperf, aquasanté, gymnastique aquatique prénatale)	La séance	7,50	7,50	
AQUA ACTIVITES Hors Rochefort (aquagym, aquajogging, aquacardio, aquaphobie, aquaperf, aquasanté, gymnastique aquatique prénatale)	La séance	10,00	10,00	
ECOLE DE NATATION Rochefort	Les 9 séances dans le trimestre	38,00	38,00	
ECOLE DE NATATION Hors Rochefort	Les 9 séances dans le trimestre	52,00	52,00	
SCOLAIRES Hors Rochefort	La séance par classe	127,00	55,00	
BEBES NAGEURS Rochefort	La séance	10,70	10,70	
	Les 12 séances (valables 1 an)	96,30	96,30	
BEBES NAGEURS Hors Rochefort	La séance	14,80	14,80	
	Les 12 séances (valables 1 an)	133,20	133,20	
COMITE D'ENTREPRISE	10 entrées (achat minimum 6 cartes)	40,00	40,00	
CENTRE DE LOISIRS DE ROCHEFORT	L'entrée	1,10	1,10	
LEÇONS DE NATATION	Selon quotient familial		Tarif 2025	Tarif 2026
	QF1 de 0 à 340€	6,10	6,10	
	QF2 de 341€ à 510€			
	QF3 de 511€ à 680€			
	QF4 de 681€ à 850€	8,00	8,00	
	QF5 de 851€ à 1020€			
	QF6 de 1021€ à 1190€	10,10	10,10	
	QF7 de 1191€ à 1360 €			
	QF8 de 1361€ à 1530 €	11,80	11,80	
	QF9 de 1531€ à 1700 €			
	QF10 à partir de 1701 €	13,40	13,40	
Hors Rochefort	13,90	13,90		

Gratuité pour les services publics d'urgence à la population (SDIS, Centre de secours, Gendarmerie...) par voie de convention.

Gratuité pour les associations Rochefortaises sportives dans les domaines des activités nautiques et aquatiques et pour les associations Rochefortaises de personnes handicapées.

SECTEUR SPORT ET LOISIRS

PATINOIRE	Tarif saison 2024/2025
Entrée	7,00
Carte de 10 entrées	60,00
Enfants -de 8 ans	3,00
Groupes scolaires de Rochefort (sans notion d'âge)	Gratuit
Groupes scolaires Hors Rochefort - par enfant (sans notion d'âge)	3,00

Les tarifs pour les partenariats sponsors de la patinoire
et la redevance d'occupation pour les soirées privées ont été votés
au conseil municipal du 17/09/2025

SECTEUR VOIRIE, AMENAGEMENT URBAIN

Tarifs en euros

STATIONNEMENT ZONE PAYANTE				
	Tarif 2024		Tarif 2025	
ZONE ORANGE				
Stationnement payant du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h et le samedi de 9h à 12h Gratuité le samedi à partir de 12h, le dimanche et jours fériés Durée du stationnement limitée à 7h15 consécutives Minimum de paiement 0,20€	12 mn	0,20	12 mn	0,20
	30 mn	0,50	30 mn	0,50
	1 h	1,00	1 h	1,00
	1 h 30	1,50	1 h 30	1,50
	2 h	2,00	2 h	2,00
	7 h	7,00	7 h	7,00
	7 h 15 FPS*	35,00	7 h 15 FPS*	35,00
ZONE VERTE				
Stationnement payant du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h et le samedi de 9h à 12h Gratuité le samedi à partir de 12h, le dimanche et jours fériés Durée du stationnement limitée à 7h15 consécutives Minimum de paiement 0,20€	24 mn	0,20	24 mn	0,20
	1 h	0,50	1 h	0,50
	2 h	1,00	2 h	1,00
	3 h	1,50	3 h	1,50
	4 h	2,00	4 h	2,00
	7 h	3,50	7 h	3,50
	7 h 15 FPS*	35,00	7 h 15 FPS*	35,00
ZONE JAUNE				
Stationnement payant de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h sept jours sur sept Gratuité du 1er novembre au 31 mars Durée du stationnement limitée à 7h15 consécutives Minimum de paiement 0,20€	12 mn	0,20	12 mn	0,20
	30 mn	0,50	30 mn	0,50
	1 h	1,00	1 h	1,00
	2 h	2,00	2 h	2,00
	3 h	3,00	3 h	3,00
	7 h	7,00	7 h	7,00
	7 h 15 FPS*	35,00	7 h 15 FPS*	35,00
TOUTES ZONES				
Tarif artisans qui utilisent leurs véhicules en intervention	1 an	100,00	1 an	100,00
Redevance de droit de stationnement dans le cadre d'un arrêté temporaire ou d'un permis de stationnement. Tarif par place	semaine	12,00	semaine	12,00
	journée	2,40	journée	2,40
Tarif résident zones orange et jaune - Minimum de paiement 0,20€	1 h	0,20	1 h	0,20
Tarif résident zone verte - Minimum de paiement 0,20€	1 h	0,10	1 h	0,10
Abonnement résident zone verte (réservé aux habitants de la zone verte, utilisable uniquement en zone verte)	mensuel	15,00	mensuel	15,00
	trimestriel	45,00	trimestriel	45,00
	semestriel	90,00	semestriel	90,00
	annuel	180,00	annuel	180,00
Abonnement 3 semaines (ouvert à tous, utilisable uniquement en zone verte)	3 semaines	35,00	3 semaines	35,00
Accès à l'application smartphone pour paiement dématérialisé ou à une carte "résident horodateur" Dans le cadre des pré-paiement par application smartphone, le Maire fixera par arrêté les montants des rechargements acceptés dans le respect des tarifs ci-dessus	toutes zones	Gratuité	toutes zones	Gratuité
Véhicules sérigraphiés et numérotés de la Ville de Rochefort et de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan	toutes zones	Gratuité	toutes zones	Gratuité
Stationnement des véhicules de services publics d'urgence à la population (police, gendarmerie, pompiers, ambulances)	toutes zones	Gratuité	toutes zones	Gratuité
Stationnement pour les véhicules des professionnels de santé pratiquant des soins à domicile	toutes zones	Gratuité par tranche d'1 heure	toutes zones	Gratuité par tranche d'1 heure
Stationnement des véhicules à mobilité électrique sur les places réservées (bornes de recharge) uniquement durant le temps de recharge	toutes zones	Gratuité**	toutes zones	Gratuité**

*FPS = forfait post stationnement

**voir arrêté ARR-DST-AP-2021-0007 du 10/12/2021

Tarif ARTISAN :

Réservé aux professionnels du bâtiment qui utilisent leur véhicule atelier en intervention (sur présentation de la carte grise du véhicule et d'un extrait Kbis de moins de 3 mois).

RESIDENTS :

La reconnaissance du statut de résident au titre du stationnement ne constitue en aucun cas un droit de réservation d'emplacement. Est désignée sous le terme résident, toute personne habitant (résidence principale ou secondaire) sur une voie en secteur de stationnement payant. Le statut de résident doit être renouvelé tous les ans (taxe foncière et/ou habitation, bail de location ou quittance de loyer, facture récente de fluides de moins de 3 mois, carte grise du véhicule à l'adresse du domicile et/ou avec certificat d'hébergement)

Limitation du statut de résident à 2 véhicules par foyer.

Tarif valable 48h à la même place (avec 15 minutes gratuites une fois par jour non sécable) avec minimum de paiement de 0,20 €
48 h 15 FPS = 35,00 €

Sélection de la zone en fonction de la rue où le véhicule est stationné.

NON RESIDENTS avec application smartphone :

15 minutes gratuites une fois par jour non sécable.

Remboursements des crédits PIAF :

Pour les possesseurs de Piaf (résident ou non résident), les crédits prépayés et bloqués dans ce dernier peuvent être remboursés.

SECTEUR VOIRIE, AMENAGEMENT URBAIN

Tarifs en euros

STATIONNEMENT CAMPING-CARS

Taxe de séjour	Tarif 2024	Tarif 2025
Taxe de séjour par camping-car * applicable à toute nuitée	1,32	1,32*

* Forfait de 2 personnes par camping-car, sous réserve d'évolution lors du vote des tarifs par la CARO (DEL2022_098 du 23 juin 2022)

Droit de place 24h pour le stationnement de camping-cars sur les aires d'accueil et payables dans la limite de 48h renouvelables	Tarif 2024	Tarif 2025
	Tarif Ville pour 1 nuit	Tarif Ville pour 1 nuit
Vieille Forme	6,88	6,88
Dassault	4,78	4,78
Fosse aux Mâts	6,18	6,18

La période de gratuité qui s'étendait du 1er décembre au dernier jour du mois de février est supprimée.

Droit de place pour le stationnement de groupes de camping-cars	Tarif 2024	Tarif 2025
	Tarif Ville pour 1 nuit	Tarif Ville pour 1 nuit
Parking du polygone	3,48	3,48

SECTEUR POLICE DU CADRE DE VIE, DE L'HYGIENE ET DE LA PUBLICITE

Tarifs en euros

REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR TRAVAUX

DESIGNATION DE L'EMPRISE : PERIMETRE DE SECURITE - ENGS DE LEVAGE - DEPOT DE MATERIAUX ET MATERIELS - ECHAFFAUDAGE - BENNES A GRAVATS - VEHICULES DE CHANTIER - BARAQUE DE CHANTIER (liste non exhaustive pouvant être complétée par tout matériel ou engin en lien avec les travaux)

	TARIF 2024	TARIF 2025	TARIF 2024	TARIF 2025	TARIF 2024	TARIF 2025
DUREE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	de 0 à 20 m ²		de 0 à 50 m ²		de 0 à + de 50 m ²	
FORFAIT DE 3 JOURS consécutifs calendaires	28,00	29,00	50,00	51,00	50 (50 m ²) + 0,20 euros / m ² supplémentaires	51 (50 m²) + 0,20 euros / m² supplémentaires
En supplément si ZONE STATIONNEMENT PAYANT*	7,20 euros / place de stationnement					
FORFAIT DE 7 JOURS consécutifs calendaires	65,00	66,00	98,00	100,00	98 (50 m ²) + 0,20 euros / m ² supplémentaires	100 (50 m²) + 0,20 euros / m² supplémentaires
En supplément si ZONE STATIONNEMENT PAYANT*	12 euros / place de stationnement					
FORFAIT DE 14 JOURS consécutifs calendaires	110,00	112,00	153,00	156,00	153 (50 m ²) + 0,20 euros / m ² supplémentaires	156 (50 m²) + 0,20 euros / m² supplémentaires
En supplément si ZONE STATIONNEMENT PAYANT*	24 euros / place de stationnement					
FORFAIT DE 30 JOURS consécutifs calendaires	163,00	166,00	225,00	228,00	225 (50 m ²) + 0,20 euros / m ² supplémentaires	228 (50 m²) + 0,20 euros / m² supplémentaires
En supplément si ZONE STATIONNEMENT PAYANT*	52,80 euros / place de stationnement					

* sauf ceux disposant d'un macaron artisan (vignette)

		TARIF 2024	TARIF 2025
SURPLOMB DU DOMAINE PUBLIC PAR FLECHE DE GRUE FIXE	JOUR	17,00	18,00
	MOIS	165,00	168,00

FRAIS ADMINISTRATIFS pour occupation du domaine public sans autorisation, dans le cadre de travaux et pour non respect du réseau pluvial et des espaces verts	JOUR	70,00	71,00
---	------	-------	--------------

LIVRAISON DE MATERIAUX sans dépôt permanent sur le domaine public		GRATUIT	GRATUIT
---	--	---------	----------------

REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR DÉMÉNAGEMENT/EMMÉNAGEMENT

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR DEMENAGEMENT/ EMMENAGEMENT (occupation maximum de 3 places de stationnement)		Tarif 2024	Tarif 2025
Hors zone STATIONNEMENT PAYANT	FORFAIT PAR JOUR	21,00	22,00
Zone STATIONNEMENT PAYANT	FORFAIT PAR JOUR	24,00	25,00

REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DES TAXIS

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DES TAXIS			Tarif 2024	Tarif 2025
Taxis	La voiture	FORFAIT MENSUEL	19,00	20,00

REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DES TRANSPORTS DE FONDS

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES VEHICULES DE TRANSPORTS DE FONDS	Tarif 2024	Tarif 2025
TARIFS ANNUELS AU M2	96,00	98,00

SERVICE COMMUNAL D'HYGIENE ET DE SANTÉ

Désinfection obligatoire		Base de calcul	Tarif 2024	Tarif 2025
par pièce ou dégagement d'un volume inférieur à 50 m ³		Forfait	10,00	10,00
par pièce ou dégagement d'un volume supérieur à 50 m ³	pour les 50 premiers m ³	Forfait	10,00	10,00
	par tranche ou fraction de 50 m ³ supplémentaires	Forfait	8,00	8,00
Forfait déplacement		Forfait	20,40	21,00

SECTEUR TRANQUILLITE PUBLIQUE, PREVENTION ET MANIFESTATIONS

Tarifs en euros

POLICE MUNICIPALE

Frais de prise en charge des animaux capturés	Tarif 2024	Tarif 2025
Forfait déplacement pour capture d'un animal	20,00	20,00
Forfait pour un deuxième déplacement pour capture du même animal	45,00	45,00
Forfait à partir d'un troisième déplacement pour capture du même animal	/	90,00
Forfait hébergement et de nourriture par jour	10,00	10,00
Frais de vétérinaire engagés par la commune	La totalité	La totalité
Tout matériel détruit par l'animal lors de son séjour	La totalité	La totalité

LOGISTIQUE ET MANIFESTATIONS

Transport et manutentions	LOCATION		REPLACEMENT	
	Tarif 2024	Tarif 2025	Tarif 2024	Tarif 2025
FORFAIT FRAIS DE TRANSPORT ET MAIN D'ŒUVRE	153,00	153,00	/	/
Chaise métal et polypropylène	0,75	0,75	54,00	22,00
Table pliante	5,10	5,10	61,00	62,00
Barrière Heras + pied béton	9,70	9,70	49,50	49,50
Barrière métallique modèle Vauban (unité)	5,80	5,80	121,00	121,00
Grand podium bâché	800,00	800,00	26 920,00	26 920,00
Podium (le M2)	74,00	74,00	420,00	420,00
Tivoli 3x3ml "léger"	/	45,00	/	288,00
Tivoli 3x3ml	90,00	90,00	755,00	755,00
Tivoli 4,50x3ml	90,00	90,00	965,00	965,00
Poids de lestage Tivoli (inclus avec location tivoli)	/	/	/	55,00
Drapeau (unité) + mâtereau (unité)	9,30	9,30	196,00	196,00
Anti camion bélier	21,00	21,00	995,00	995,00
Mange debout	10,50	10,50	59,00	59,00
Urne	22,50	22,50	326,00	326,00
Sono portative	147,00	147,00	3 820,00	3 820,00
Grille exposition métal (unité)	6,00	6,00	26,00	26,00
Container 8 pieds	39,50	39,50	3 095,00	3 095,00
Container Ampliroll	157,00	157,00	7 920,00	7 920,00
Panneaux d'exposition moquette (unité)	5,30	5,30	280,00	280,00

Les forfaits et unités sont appliqués pour mise à disposition sur une période maximale de 5 jours sur le territoire de la commune de Rochefort.

SECTEUR ESPACES VERTS, PROPRETE URBAINE

Tarifs en euros

CONSERVATOIRE DU BEGONIA			Tarif 2024	Tarif 2025
VISITES	Tarif normal	Adultes	6,00	6,00
	Tarif réduit	Carte privilège ou Office du Tourisme, Visites "en liberté ", enfants de 12 à 18 ans et groupe (à partir de 15 personnes)	5,00	5,00
	Tarif scolaire	Groupe de scolaires moins de 12 ans	2,50	2,50
	Gratuité	Enfant de moins de 12 ans accompagnant les parents	Gratuit	Gratuit
VENTES	Bégonia à l'unité moins d'un an		8,00	9,00
	Bégonia à l'unité (moins d'un an) vendu par lot à partir de 3		7,00	8,00
	Bégonia à l'unité plus d'un an		16,00	16,00
	Bégonia donnés (valorisation)		8,00	9,00

DECORATIONS FLORALES ET AUTRES			Tarif 2024	Tarif 2025	
FORFAIT JOURNALIER FRAIS DE TRANSPORT ET MAIN D'ŒUVRE *			forfait	153,00	153,00
LOCATION DE VEGETAUX PAR JOUR	arbuste ht 1,50/2 m		l'unité	7,40	7,40
	plantes vertes ht 1/1,50 m		l'unité	7,40	7,40
	jardinières longueur 1 m (bambou ou bougainvillier)		l'unité	78,50	78,50
	bacs plantés grands volumes			80,00	80,00
	potées et coupes ht 0,50 m		l'unité	8,60	8,60
REPLACEMENT DE VEGETAUX ENDOMMAGES OU MANQUANTS	arbuste ht 1,50/2 m		l'unité	73,00	73,00
	plantes vertes ht 1/1,50 m		l'unité	83,50	83,50
	jardinières longueur 1 m (bambou ou bougainvillier)		l'unité	125,00	125,00
	bacs plantés grands volumes			190,00	190,00
	potées et coupes ht 0,50 m		l'unité	31,50	31,50
INTERVENTION SERVICES ESPACES VERTS	remise en état surface engazonnée par m ² ou ml y compris main-d'oeuvre et fourniture			31,50	31,50
	remise en état massif arbustif par m ² ou ml y compris main-d'oeuvre et fourniture			83,50	83,50
	remise en état massif de vivaces par m ² ou ml y compris main-d'oeuvre et fourniture			52,50	52,50
LOCATION DE BENNE A ORDURES (10m3)	mise en place et évacuation (à vide)		la journée	184,00	184,00
	traitement des déchets tout venant		la tonne	142,50	142,50

* les prix correspondent à une mise à disposition sur une période maximale de 5 jours sur le territoire de la commune de Rochefort

SECTEUR SERVICES TECHNIQUES

Tarifs en euros

INTERVENTION DES AGENTS MUNICIPAUX	Unité	Tarif 2024	Tarif 2025
Agent catégorie A	HEURE	60,00	60,00
Agent catégorie B	HEURE	45,00	45,00
Agent catégorie C	HEURE	35,00	35,00
Rajout du véhicule de service si nécessaire			
	FORFAIT	51,00	51,00

INTERVENTION DES SERVICES MUNICIPAUX*	Unité	Tarif 2024	Tarif 2025
Camion nacelle avec servant	HEURE	142,00	142,00
Camion-benne avec grue manutention	HEURE	87,00	87,00
Tracto-pelle	HEURE	128,00	128,00
Elévateur 2 tonnes maxi	HEURE	57,50	57,50
Laveuse haute pression	HEURE	159,00	159,00
Véhicule multi-bennes	HEURE	87,00	87,00
Balayeuse aspiratrice (non compris le traitement des déchets collectés)	HEURE	186,00	186,00
Location autres matériels	SUR DEVIS		

* le tarif intègre le coût de l'intervention d'un agent municipal

SECTEUR SERVICES TECHNIQUES

Tarifs en euros

REDEVANCE ANTENNES RELAIS

REDEVANCE ANNUELLE REVISABLE		Tarif 2024	Tarif 2025
Occupation du domaine public pour l'installation d'un opérateur sur un site radioélectrique fixe	L'Unité	12 000,00	12 000,00
Occupation du domaine public pour l'installation d'un opérateur supplémentaire sur un site radioélectrique fixe	L'Unité	2 000,00	2 000,00
Occupation du domaine public pour l'installation d'un opérateur sur un site radioélectrique provisoire	L'Unité	10 000,00	10 000,00
Occupation du domaine public pour l'installation d'un opérateur supplémentaire sur un site radioélectrique provisoire	L'Unité	1 000,00	1 000,00

- Tarifs appliqués à toute nouvelle convention d'occupation.

- Les équipements de transmission installés sont réservés aux émissions 5G maximum.

- La redevance variera en même temps et dans les mêmes proportions que l'indice de Révision des Loyers (IRL) publié par l'INSEE, à l'expiration de chaque période annuelle (date anniversaire de la prise d'effet de la convention). L'indice de base pris en compte étant celui en vigueur à la date de prise d'effet de la convention, et l'indice de référence celui en vigueur au jour de la réévaluation.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DE DISTRIBUTION DE GAZ

REDEVANCE ANNUELLE	TARIF 2025
(1) ODP provisoire pour des ouvrages sur des réseaux de transport et de distribution de gaz et canalisations particulières de gaz	$PR' = [(0,035 \times L) + 100 \text{ euros}] \times CR$
(2) ODP provisoire pour des ouvrages sur des réseaux de transport et de distribution de gaz et canalisations particulières de gaz et par les chantiers de travaux sur ces ouvrages	$PR' = 0,35 \times L \times CR$

(1) L'article R2333-114 du CGCT modifié par le décret n°2007-606 du 25 avril 2007 indique que :

La redevance due chaque année à une commune pour l'occupation provisoire de son domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport de gaz et des réseaux publics de distribution de gaz, ainsi que sur des canalisations particulières de gaz, est fixée par le conseil municipal dans la limite du plafond suivant :

PR', exprimé en euros, est le plafond de redevance due par l'occupant du domaine ;

L, représente la longueur, exprimée en mètres, des canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public communal et mises en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.

100 euros représente un terme fixe.

CR, coefficient de revalorisation

(2) L'article R2333-115 modifié par le décret n°2015-334 du 25 mars 2015 indique que :

Les redevances dues chaque année à une commune pour l'occupation provisoire de son domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport de gaz et des réseaux publics de distribution de gaz, ainsi que sur des canalisations particulières de gaz ou par les chantiers de travaux sur ces ouvrages, est fixée par le conseil municipal dans la limite du plafond suivant :

PR', exprimé en euros, est le plafond de redevance due, au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux, par le gestionnaire du réseau de transport ;

L, représente la longueur, exprimée en mètres, des lignes de transport d'électricité installées et remplacées sur le domaine public communal et mises en service au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle les redevances dues.

CR, coefficient de revalorisation

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DE DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE

REDEVANCE ANNUELLE	TARIF 2025
ODP provisoire pour des ouvrages sur des réseaux de distribution d'électricité	$PR = (P \times 0,534 - 4253 \text{ €}) \times CR$

L'article R2333-105 du CGCT modifié par le décret n°2015-334 du 25 mars 2015 art.5 indique que :

La redevance due chaque année à une commune pour l'occupation provisoire de son domaine public communal par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'énergie électrique est fixée par le conseil municipal dans la limite des plafonds suivants :

PR = (0,534 P - 4 253) euros pour les communes dont la population est supérieure à 20 000 habitants et inférieure ou égale à 100 000 habitants ;

où P représente la population sans double compte de la commune telle qu'elle résulte du dernier recensement publié par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).

Les plafonds de redevances mentionnés au présent article évoluent au 1er janvier de chaque année, proportionnellement à l'évolution de l'index ingénierie, défini au Journal officiel du 1er mars 1974, mesurée au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1er janvier.